



FORMATION PEMP R.486A - CATEGORIES B / C PLATEFORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNELS

PUBLIC CONCERNE

Futurs conducteurs devant apprendre la conduite des PEMP, ou conducteurs expérimentés devant renouveler leur formations.

L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après l'avoir informé des risques liés au lieu et des instructions à respecter sur le site d'utilisation.

PREREQUIS

- Être âgé(e) de plus de 18 ans (ou moins sous conditions).
- Comprendre et parler la langue française.

SANCTION VISÉE

Certificat de réalisation précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

OBJECTIF

- Conduire et utiliser en sécurité les engins concernés, dans des conditions représentatives du travail.
- Restituer les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique attendus lors d'un contrôle de connaissances et d'une mise en situation pratique.

DUREE

- Durée variable d'apprentissage de la conduite des engins : de 1 à 2 jours.
- ½ journée de formation théorique.
- ½ à 1 jour de formation pratique et d'évaluations, selon le nombre d'engins, d'apprenants, et leur niveau.

CONTACTS, MODALITES ET DELAI D'ACCES

Modalités de réservation :

- Formulaire de contact sur notre site www.controleservices.fr,
- Par email à l'adresse contact@controleservices.fr,
- Par téléphone au 01.84.19.00.07.
- Sur le site www.moncompteformation.gouv.fr - Retrouvez nos offres [ICI](#)

Délai d'accès à la formation :

- Selon places disponibles dans les sessions de formation et de tests CACES® (pouvant aller d'une disponibilité immédiate à plusieurs semaines selon la nature de la demande et la période).
- Pour les formations financées grâce au CPF du bénéficiaire, un délai de rétractation de 15 jours est à considérer.

Accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap (PSH) :

- Nos installations sont accessibles aux PSH. En cas de besoin d'adaptation, nous consulter.
- Pour les PSH dépendant d'un employeur (hors financement CPF), celui-ci doit s'assurer de l'aptitude médicale du salarié, avant de l'envoyer en formation.

TARIFS

Consultez nos différentes formules et nos tarifs sur notre site www.controleservices.fr.

Nous pouvons vous proposer l'option « porte-engins » en complément des catégories de CACES® R.486A.

MOYENS & METHODES MOBILISEES

- Formateur d'adultes, disposant des qualifications requises en formation professionnelle pour enseigner le thème de cette formation.
- Exposés théoriques et mises en situations pratiques, évaluations formatives par questionnement oral.
- Utilisation de PEMP, sur un terrain dédié disposant de tous les ateliers d'exercices prévus par la R.486A.

MODALITÉS D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- Évaluation théorique par QCM, évaluation pratique selon une grille décrivant les différentes mises en situation de production réalisées.

PROGRAMME DE FORMATION**MODULE THÉORIQUE****Connaissances générales**

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur (conformité du matériel, notice d'instructions, formation, autorisation de conduite, aptitude médicale, vérifications réglementaires, vérification et entretien du matériel...),
- Rôle et responsabilités du responsable de chantier,
- Dispositif CACES® (rôle de l'Assurance Maladie, recommandation...),
- Rôle et responsabilités du conducteur (devoir d'alerter, droit de retrait...),
- Rôle et responsabilités de l'accompagnateur,
- Connaissance des différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels concernés.

Technologie des PEMP

- Les différentes sources d'énergie des PEMP, nature et identification,
- Terminologie et caractéristiques générales (hauteur plancher / hauteur de travail, portée, charge maximale d'utilisation, pente / dévers autorisés, vitesses de translation en position basse / haute, rayon de braquage...),
- Identification, rôle et principes de fonctionnement des différents composants et mécanismes, notamment de translation et d'élévation,

- Identification, rôle et principe de fonctionnement des différents organes et dispositifs de sécurité des PEMP (limiteur de charge / de moment, détecteur de dévers, arrêt d'urgence, limiteur de pression, asservissement des stabilisateurs, contrôle de position transport, alarmes...) - Risques liés à la neutralisation de ces dispositifs,
- Identification et rôle des différents postes de commande des PEMP (normal, de dépannage, de secours) et organes de service correspondants,
- Types d'organes de roulement existants sur les PEMP (pneumatiques pleins ou gonflés à la mousse, bandages),
- Principes de fonctionnement et technologie des moteurs thermiques des PEMP (connaissances de base : fonction du carburant, du lubrifiant, du liquide de refroidissement...),
- Utilisation, charge et entretien des batteries de traction des PEMP électriques.

Les principaux types de PEMP - Les catégories de CACES®

- Caractéristiques et spécificités des différentes PEMP existantes,
- Usages courants et limites d'utilisation des différentes PEMP existantes,
- Définition et limites des catégories de CACES® R.486 pour les PEMP concernées.

Notions élémentaires de physique

- Evaluation de la masse, de la surface au vent et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité,
- Conditions de stabilité (centre de gravité, moment de renversement...).

Stabilité des PEMP

- Conditions d'équilibre des PEMP,
- Facteurs qui influent sur la stabilité durant les manutentions et pendant les déplacements,
- Règles de stabilisation des PEMP,
- Lecture et utilisation des courbes de charges fournies par le constructeur (charge maximale / hauteur / portée),
- Respect des limites de capacité de la PEMP lors d'entrées/sorties successives de charges sur la plate-forme.

Risques liés à l'utilisation des PEMP

- Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés
- Autres risques liés aux travaux à réaliser depuis la nacelle (projection de matière sur la PEMP, outils et produits utilisés, coactivité, encombrement de la plate-forme...).

Exploitation des PEMP

- Opérations interdites (levage de charges suspendues à la plate-forme, entrée / sortie de la plate-forme en position haute, utilisation en extérieur d'une PEMP inappropriée, utilisation d'un escabeau d'un support ou du garde-corps pour atteindre une position de travail plus élevée, se positionner sous une charge suspendue...),
- Incidence des déformations de la structure extensible sur la solidité de la PEMP,
- Consultation et utilisation de la notice d'instructions du constructeur,
- Justification du choix et du port des EPI (ancrage et dispositif de retenue) en fonction des préconisations du constructeur,
- Adéquation de la PEMP aux opérations à effectuer,
- Limites d'emploi (vent limite de service, nature de la surface de roulement et d'appui, pente et dévers autorisés, force manuelle latérale admissible, distance de sécurité avec les lignes électriques aériennes...),
- Signification des différents pictogrammes (en particulier sur la PEMP) et des panneaux de circulation,
- Repérage, sur le trajet à parcourir, des lieux ou des situations pouvant présenter des risques,
- Balisage de la zone d'évolution,
- Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance de la PEMP,
- Consignation des équipements interférents (ponts roulants, portiques...),
- Utilisation des dispositifs de dépannage et de secours,

- Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives (drogues, alcool et médicaments),
- Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...).

Vérifications d'usage des PEMP

- Principales anomalies.

MODULE PRATIQUE

Prise de poste et vérification

- Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...),
- Mise en configuration d'exploitation de la PEMP,
- Vérification visuelle de l'état de la PEMP (structure, suspentes...) et de ses contacts avec le sol (stabilisateurs, organes de roulement...) afin de détecter les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique,
- Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité pouvant être actionnés manuellement ou testés sans charge (postes de secours et de dépannage, freinage, limiteurs de courses, limiteur de dévers, avertisseur sonore, dispositifs de signalisation sonores ou lumineux...),
- Vérification du niveau de carburant ou de la charge de la batterie d'accumulateurs,
- Vérification des conditions météorologiques (coup de vent, orage...),
- Vérification de l'adéquation de la PEMP à chaque opération à réaliser, notamment que la manutention est possible compte tenu de la capacité de la PEMP, de la hauteur et de la portée éventuelle (courbes de charges),
- Dans la zone d'évolution, identification des sources potentielles de risques liés à la circulation et à la stabilité de la charge ou du chariot, et choix du parcours adapté,
- Balisage de la zone d'évolution,
- Suivant le type de PEMP, déploiement des stabilisateurs et réglage l'horizontalité du châssis – Repli des stabilisateurs en fin d'intervention.

Conduite et manœuvres

- Monter et descendre en sécurité de la PEMP (règle des 3 points, sans sauter...) et s'assurer du retour en position du dispositif d'accès (portillon, sous-lisse relevable...),
- Positionner la PEMP / la plate-forme en fonction de la tâche à effectuer, à un emplacement précis, en respectant une distance de travail et de sécurité de 50 cm environ par rapport aux obstacles (structure, charpente, machine...),
- Déplacer la PEMP / la plate-forme le long de parois verticales et horizontales, dans un espace limité...,
- Adapter sa vitesse en fonction de la charge, de la nature du sol et du trajet à effectuer ;
- Vérifier les points d'appui (roues, stabilisateurs...) de la PEMP à chaque positionnement ;
- Circuler suivant le type et le groupe de PEMP,
- Effectuer une manœuvre de descente de la plate-forme,
- Communiquer avec l'accompagnant ou, le cas échéant, le chef de manœuvre au moyen des gestes et signaux conventionnels (Norme FDE 52-401) - Savoir réagir à un signal d'alerte,
- Stationner et arrêter la PEMP en sécurité.

Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

- Vérifier les différents niveaux et identifier les manques éventuels,
- Effectuer les opérations d'entretien journalier,
- Rendre compte des anomalies et dysfonctionnements.

VALIDATION DE L'EVALUATION DES ACQUIS

Le formateur émet un avis favorable à l'employeur, pour délivrer l'autorisation de conduite :

- ① En cas d'obtention d'une note minimale de 7/10 au QCM,
- ① Si tous les critères d'évaluation pratique sont maîtrisés.